

Image not found or type unknown



## Le polystyrène au plafond est il interdit dans un immeuble ?

Par **Betty1**, le **01/05/2023** à **11:13**

J'ai des plaque de polystyrène au plafond depuis longtemps dans mon studio en copropriété dans un immeuble .Est ce interdit?par la loi,les assurances ou la copropriété ?merci d'avance pour votre aide!

[quote]

***les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***[/quote]

Par **Visiteur**, le **01/05/2023** à **11:54**

Bonjour,

Non ce n'est pas interdit en immeuble d'habitation. C'est vous seul qui prenez un risque - en cas d'incendie - d'émanations toxiques. Ces plaques sont interdites dans les ERP.

Consultez votre assureur pour en savoir plus.